

Une nouvelle dénomination plus inclusive et représentative;

**LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE MONTARVILLE**  
**DEVIENDRA CELLE DE MONT-SAINT-BRUNO—L'ACADIE!**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 5 juillet 2023 – La Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec s'est rendue aux arguments du député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, qui, le 30 mars dernier, a comparu devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre des communes pour proposer que le comté porte désormais le nom de «Mont-Saint-Bruno—L'Acadie».

«Je souhaitais que le nom de la circonscription fédérale de Montarville soit modifié de telle sorte que sa dénomination soit plus représentative des localités et des populations qui la composent. En effet, le nom de “Montarville” concerne principalement la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et ne touche donc qu'une partie de la circonscription. Les citoyennes et citoyens de Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie et Saint-Hubert ne se sentent guère concernés par cette dénomination, qui, si elle apparaît tout à fait indiquée dans le cas de la circonscription électorale québécoise, en raison du fait que les deux municipalités qui la composent, Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville, sont traversées et reliées entre elles par le boulevard / la rue Montarville, elle est nettement moins appropriée dans le cas de la circonscription électorale fédérale», de souligner Stéphane Bergeron.

«Qui plus est, la nouvelle carte électorale a pour effet d'adoindre à la circonscription électorale fédérale de Montarville une partie de la Ville de Carignan, qui s'est d'ailleurs montrée plutôt hostile à cette adjonction. Comment faire, dans les circonstances, pour que la circonscription soit plus inclusive, représentative et respectueuse des sensibilités des citoyennes et citoyens de l'ensemble des localités appelées à en faire partie? Pour l'heure, la seule “communauté d'intérêt” qui existe pour au moins trois des municipalités qui composent actuellement cette courtepoinette hétéroclite que constitue la circonscription fédérale de Montarville, soit Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie, c'est le mont Saint-Bruno, qui est cependant visible de partout aux alentours et qui constitue un repère connu et reconnu au-delà même des frontières du comté. Et, pour que celui-ci soit plus “accueillant” à l'égard des citoyennes et citoyens de la Ville de Carignan, qui seront intégrés bien malgré eux dans la nouvelle circonscription, il s'avérait judicieux, quant à moi, d'accoler à ce nom celui de la rivière “L'Acadie”, qui traverse non seulement cette municipalité, mais aussi Saint-Basile-le-Grand», a ajouté le député de Montarville.

«Les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec ont manifestement jugé ces arguments convaincants, puisqu'ils ont décrété, dans leur rapport final, rendu public le 16 juin dernier, que la nouvelle configuration de la circonscription fédérale de Montarville porterait le nom de “Mont-Saint-Bruno—L'Acadie”. Reste à savoir quand cette nouvelle carte électorale entrera en vigueur... *Élections Canada* a besoin d'un certain nombre de mois avant de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle carte électorale. Selon les indications dont nous disposons, cela ne pourrait aller avant le printemps 2024. C'est donc dire que, si la prochaine élection fédérale devait se tenir avant le moment où cette nouvelle carte électorale pourrait entrer en vigueur, elle se tiendrait en vertu de la présente carte électorale, c'est-à-dire avec la circonscription électorale de Montarville dans sa configuration actuelle. Si elle devait se tenir après, elle se tiendrait plutôt en vertu de la nouvelle carte électorale, soit avec la circonscription de Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, incluant une partie de Carignan», de conclure Stéphane Bergeron.

Pour visionner une partie de l'intervention de M. Stéphane Bergeron devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre des communes: <https://youtu.be/kN4eG8o1jLQ>

- 30 -

**Source:** Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron  
@ [jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca](mailto:jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca)  
☎ 450 922-BLOC (2562)